

**Feuille de route  
de décarbonation  
de la filière maritime**

Proposition de plan d'action  
pour décarboner le maritime  
national, assurer la souveraineté  
d'approvisionnement de la France

JANVIER 2023



# Feuille de route de décarbonation de la filière maritime

Art 301 – Loi « climat et résilience »

## ÉTAT DES LIEUX

- **Mars 2023** : Remise du 1<sup>er</sup> livrable au Gouvernement après 6 mois de concertation ;
- Une réponse aux attentes sociétales et environnementales, élaborée par l'ensemble de la filière via co-construction DGAMPA/CMF ;
- **Une 1<sup>ère</sup> étape et des constats** : un enjeu financier pour les acteurs du maritime de passer à des carburants alternatifs... (75 à 110 milliards € sur 2023-2050)

## PROCHAINES ÉCHEANCES

- 2<sup>ème</sup> stade de la FDR : déclinaison par segments de flotte avec initiation de 9 GT sous pilotage DGAMPA. Phase d'identification des besoins/points bloquants de chaque segment (travaux en cours) ;
- Second livrable attendu pour **décembre 2023**.

## PERSPECTIVES/POINTS DE VIGILANCE

- **Améliorer la qualité des données** disponibles sur la flotte française et ses consommations/émissions de GES ;
- **De nombreux défis auxquels il faut répondre** : techniques/technologiques/industriels/financiers/administratifs et juridiques ;
- **L'aide de l'Etat vis-à-vis des acteurs économiques** dans cette perspective de décarbonation = France Mer 2030; Appel à projet Pro Pulse; action des Pôles Mer via le CORIMER

